



Lettre d'information mensuelle NATHD sur le réseau public fibre en exploitation sur votre commune - n°3 - Octobre 2023
n° précédents et toutes informations utiles à consulter sur www.nathd.fr

Le sujet du mois

L'abonnement à la fibre

Choisir un opérateur adapté à ses besoins et s'abonner à la fibre

Le réseau public fibre est en service sur votre commune. Vos administrés, particuliers et professionnels qui ont accès à la fibre sur le réseau peuvent s'abonner directement auprès d'un opérateur télécoms usager du réseau de leur choix.

L'abonnement étape par étape :

1 - Tester son éligibilité à la fibre
Cliquez ICI

Si j'ai accès à la fibre

2 - Choisir un opérateur télécoms, le contacter directement et s'abonner à ses services fibre.

Liste officielle et régulièrement mise à jour des opérateurs télécoms usagers du réseau public en cliquant ici

Des opérateurs pour les PARTICULIERS :



Les opérateurs télécoms les plus connus proposent leurs abonnements à la fibre sur le réseau public et tous ont la même qualité d'accès au réseau. Le service de téléphonie seule, sans Internet ni TV existe aussi avec la fibre. Renseignement auprès des opérateurs.

Des opérateurs pour les PROS, ENTREPRISES, COLLECTIVITÉS...

La continuité de service pour les professionnels est un élément clé. En effet, les activités professionnelles nécessitent des besoins d'accès fibre particuliers voire sur mesure : Garantie de Temps de rétablissements en cas d'incident, débits, prix... loin des standards existant pour les particuliers

Nous conseillons de faire au préalable une analyse des



[besoins en consultant notre guide \(cliquez ici\)](#)

Ensuite contacter plusieurs opérateurs afin de déterminer lequel répond le mieux aux besoins.

Une fois que l'administré (particulier ou professionnel) est abonné à la fibre, son opérateur est son interlocuteur privilégié, quel que soit le problème.

Bon à savoir

D'après un opérateur, vous n'avez pas accès à la fibre, que faire ?

Ne pas être éligible à la fibre auprès d'un opérateur ne signifie pas ne pas avoir accès à la fibre du tout. Si le test d'éligibilité est positif, l'adresse a accès à la fibre.

Cependant, selon sa stratégie commerciale, chaque opérateur décide du moment où il propose ses offres d'abonnements aux habitants.

Si un opérateur ne propose pas encore ses services à une adresse, l'administré peut soit l'interroger directement pour savoir quand ses services seront disponibles, soit s'abonner auprès d'un autre opérateur.

Le téléphone mobile et la fibre n'ont aucun lien, ce sont 2 réseaux indépendants

Il est possible d'avoir plusieurs opérateurs télécoms : un pour le mobile et un pour la fibre qui est un réseau fixe...

Peut-on conserver son abonnement ADSL tout en s'abonnant à la fibre ?

Oui, le réseau fibre est indépendant du réseau cuivre, mais il faudra alors payer 2 abonnements (Fibre + ADSL).

Si vous avez déjà un abonnement à Internet ADSL, nous vous invitons à ne pas le résilier tant que l'abonnement fibre n'est pas en service.

A NOTER : ORANGE a annoncé la fermeture d'ici 2030 de son réseau télécoms cuivre historique portant les services de téléphonie et d'ADSL. Certains territoires sont d'ores et déjà concernés par cette fermeture. **Dans ce cas, seuls les abonnements à la fibre finiront par être disponibles**, la fibre ayant vocation à remplacer le réseau cuivre fixe historique.

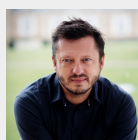
[+ d'information](#)

Services et contacts



[Un site Internet www.nathd.fr](http://www.nathd.fr)

Toutes les informations utiles sont sur le site de NATHD dont [un espace dédié aux élus](#).



Votre correspondant territorial

Monsieur **Guillaume Pinel, Correspondant territorial NATHD en charge de votre territoire est votre contact privilégié** à l'adresse mail suivante à ne pas diffuser : pinel@nathd.fr

0 806 806 006

Service gratuit
+ prix appel

Une assistance téléphonique grand public

Toutes les questions particulières d'administrés peuvent être orientées vers l'assistance téléphonique NATHD du lundi au vendredi de 8h à 20h.

0 809 541 000

Service gratuit
+ prix appel

Une assistance téléphonique réservée aux élus et collectivités

Pour un traitement prioritaire.
Du lundi au vendredi de 8h à 20h.

Ce projet 100% public d'accès au Très Haut Débit pour tous a été initié en 2015 par la Région Nouvelle-Aquitaine et les collectivités de sept départements (les syndicats mixtes Charente Numérique, Dorsal, Lot-et-Garonne numérique, Périgord numérique et le Sydec 40). Sans cette action publique, un tiers du territoire de Nouvelle-Aquitaine représentant près de 1,5 million de personnes n'aurait jamais eu ce service Très Haut Débit en raison d'une carence d'investissement des opérateurs télécoms privés. NATHD s'appuie sur son prestataire industriel La Fibre Nouvelle-Aquitaine (Groupe Axione) pour ses missions d'exploitation.



www.nathd.fr



Nouvelle-Aquitaine THD

5 place Jean Jaurès, 33000, Bordeaux

[Se désinscrire](#)